



Négociations salariales 2017

**La direction se dirige vers 0 % après
2 années de Gel Salarial, scandaleux...
... pourtant de l'argent il y en a !**

Dans les dispositifs d'individualisation qui pèsent de plus en plus dans la masse salariale, ce sont surtout les qualifications les plus hautes de l'entreprise qui en profitent... Calcul fait, les divers dispositifs (« la prime », l'intéressement, la prime au résultat...) auraient permis à chaque cheminot de pouvoir bénéficier **d'une augmentation de plus de 1000 euros** annuel, durable et comptant pour la retraite !

Dans la masse salariale mobilisée uniquement pour une augmentation de 3,1% de l'encadrement qui souscrit à un forfait-jours...

Dans les investissements inutiles et autres rachats d'entreprises notamment à l'étranger...

Dans les 100 Millions d'€ (minimum) de déficit d'exploitation annuel que vont devoir supporter les cheminots pour garantir, sur ordre de l'Etat, le « partenariat public-privé » signé entre celui-ci et le groupe VINCI pour la construction de la LGV Océane.

Tout augmente sauf nos salaires !



2 années blanches qui suivent une année où des OS avaient signé un accord salarial qui validait une perte de pouvoir d'achat !

Le coût de la vie ne cesse d'augmenter, l'inflation repart à la hausse, les cheminots ont permis à l'entreprise de gagner près de 10% de productivité en 3 ans !

Les plus hautes rémunérations de l'entreprise n'ont cessé d'augmenter et ne connaissent, elles, pas le gel imposé aux autres salariés du Groupe Public Ferroviaire !

Il est urgent que tous les salariés de la SNCF puissent dès aujourd'hui bénéficier d'un rattrapage sur des années de disette salariale !

Avant la négociation annoncée fin juin, l'entreprise prépare les esprits pour ne donner que des miettes ... ou rien. Ce qui viendra encore aggraver la perte de pouvoir d'achat des salariés. Les économistes s'accordent sur le fait que le coût de la vie augmente et que ce mouvement va s'accélérer en 2017.

Le traitement des premières PR d'embauche (PR 4 et 5) sont en-dessous du SMIC. En conséquence, il devient courant qu'après plus de dix ans de service, certains agents ne touchent que quelques euros au-dessus du salaire minimum, c'est une situation inacceptable.

La Fédération SUD-Rail exige une revalorisation globale, avec la même somme significative pour tous, actifs comme retraités !

(Les augmentations en % avantagent les plus hauts salaires)

La part des salaires dans le chiffre d'affaire de l'entreprise a fortement diminué : cela signifie que les cheminot-e-s perçoivent une part de plus en plus faible de la richesse produite collectivement...

Il est temps que les salariés exigent leur dû !

Pendant que certains réclament des primes vélos, une augmentation de la prime forfait-jours ou le renforcement de l'individualisation, les revendications salariales de la Fédération SUD-Rail pour la négociation salariale 2017 sont connues et elles s'appuient sur une vision égalitaire, humaniste et distributive des richesses et nous irons les porter avec force lors de la table ronde prévue fin juin :

Pour les agents du cadre permanent (CP) et contractuels (RH 00254)

- Exigence d'une négociation pour une nouvelle grille des salaires (l'entreprise s'y était engagée en 2008 et en 2015). Lors de cette négociation, SUD-Rail revendique une grille unique à l'ancienneté pour tous (CP et RH00254).
- Immédiatement pour les contractuels un déroulement salarial au moins égal aux agents du cadre permanent.
- Augmentation des salaires en somme uniforme pour tous et une mesure immédiate de rattrapage de 300 euros sur le salaire net mensuel.
- Le salaire minimum d'un jeune embauché à 1800 euros nets pour tous, les CP et les contractuels.



- Un véritable treizième mois comptant pour la retraite.
 - L'Attribution d'une gratification unique annuelle en juin, uniforme, d'un minimum de 1800 euros. Elle devra être liquidable.
 - Arrêt de la hiérarchisation des éléments liés aux : primes, indemnités, gratifications et les allocations, dont l'allocation familiale supplémentaire, avec alignement sur le taux le plus haut pour tous.
- Revalorisation du traitement et intégration de la prime de travail pour tous les cheminots au CP et contractuels (pour les tractionnaires, une prime traction comptant entièrement pour la retraite).
 - La fin des dispositifs d'individualisation (LA PRIME, GIR, Intéressement, dividende salarial, etc ...) qui contribuent à l'injustice salariale, SUD-Rail revendique sa réutilisation sur une augmentation générale des salaires !